



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi**

# LES ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN HAUTS-DE-FRANCE

**À la veille de la réforme de la formation  
professionnelle, une année d'activité  
dans la continuité des précédentes**

**État de l'offre au 11 septembre 2020  
et bilan pédagogique et financier 2018**



## **LES ORGANISMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN HAUTS-DE-FRANCE**

**À la veille de la réforme de la formation professionnelle,  
une année d'activité dans la continuité des précédentes**

État de l'offre au 11 septembre 2020  
et bilan pédagogique et financier 2018

Directeur de la publication : Patrick Olivier  
Rédactrice en chef : Nathalie Delattre  
Rédactrice : Marie Duhayon  
A collaboré : Hervé Leroy pour le service régional de contrôle  
Graphisme : Gilles Vidal

# Synthèse

Au 11 septembre 2020, 4 913 organismes de formation sont référencés en Hauts-de-France, dont plus de la moitié dans le département du Nord.

Le marché de la formation professionnelle est un secteur relativement dynamique porté par un nombre important de nouveaux prestataires de formation, principalement privés (indépendants, auto-entrepreneurs, sociétés). Ce marché est également marqué par un fort renouvellement des organismes, les deux tiers des prestataires ayant une ancienneté inférieure à 10 ans.

Durant l'année 2018, 1,6 million de stagiaires ont été formés dont près de 220 000 personnes en recherche d'emploi (13,7 %), pour 64,1 millions d'heures stagiaires. Malgré la forte baisse du nombre de personnes en recherche d'emploi formées (-27,9 %), le nombre de stagiaires est stable par rapport à 2017, les autres catégories de stagiaires étant en augmentation. La durée moyenne des formations est de 40 heures (82 heures pour les personnes en recherche d'emploi).

En termes de contenus, les formations certifiantes restent minoritaires et les spécialités les plus représentées en nombre d'heures sont la santé, la sécurité des biens et des personnes, les transports-manutention-magasinerie, le commerce-vente et les formations générales.

Le chiffre d'affaires global de 829,2 millions d'euros en 2018 en Hauts-de-France représente 5,4 % du chiffre d'affaires du marché de la formation professionnelle de France métropolitaine (15,2 milliards d'euros)<sup>1</sup>. En région, il est en légère progression par rapport à 2017 (+0,7 % contre +4,6 % en métropole). On observe une nette augmentation des fonds mutualisés (+16,5 %) et des fonds privés (+10,5 %) qui viennent compenser la baisse importante des fonds publics (-21,8 %). Celle-ci est due à la phase de transition entre deux plans d'investissement importants : le plan « 500 000 formations supplémentaires » qui s'achève en 2017 et le plan d'investissement dans les compétences

(PIC) qui démarre fin 2018 et prévoit à compter de 2019 une forte augmentation des fonds publics en faveur de la formation des personnes en recherche d'emploi. Le chiffre d'affaires total généré par les indépendants et les organismes privés à but lucratif augmente, tandis que celui des organismes privés à but non lucratif et publics et parapublics recule.

Néanmoins, en termes de chiffre d'affaires moyen par organisme, seul celui des organismes privés à but non lucratif diminue. Par ailleurs, les fonds publics sont perçus en majorité par des organismes publics et para-publics et des organismes privés à but non lucratif. Le chiffre d'affaires moyen des organismes de formation est de 204 490 euros en 2018. Pour autant, la médiane n'est que de 21 750 euros et témoigne de contrastes importants entre les principales catégories de prestataires.

Le chiffre d'affaires provisoire total pour l'année 2019 est en nette augmentation par rapport aux années précédentes, avec pour la première fois le dépassement du seuil du milliard d'euros en Hauts-de-France, soit une évolution annuelle de +23 %<sup>2</sup>. Celle-ci provient notamment des fonds publics, qui augmentent de 41,6 %, et de l'insertion progressive de l'apprentissage.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit notamment l'intégration de l'apprentissage dans l'offre de formation avec la création des centres de formation d'apprentis d'entreprises et la certification à venir des organismes de formation pour accéder aux fonds publics et mutualisés. Par ailleurs, les procédures d'accès à certains dispositifs comme le compte personnel de formation sont désormais dématérialisées via la mise en œuvre par la caisse des dépôts et consignations du site internet dédié. Ces dispositions modifient notablement la structuration du marché de la formation professionnelle et s'inscrivent dans un calendrier portant jusqu'à 2022. Il est donc important de suivre ces évolutions tout au long des prochaines années.

<sup>1</sup> L'Île-de-France représente un poids très important (47,9 % du chiffre d'affaires métropolitain), en raison notamment de la comptabilisation des organismes de formation à l'adresse de leur siège social. Cf. Infra : « Sources et champ ».

<sup>2</sup> Données provisoires portant sur 93 % des bilans pédagogiques et financiers attendus.

### Contexte réglementaire :

La formation professionnelle est un marché ouvert, pour lequel aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité. Depuis la loi du 6 septembre 2018, la formation professionnelle est ouverte aux actions de formation en apprentissage.

Les organismes de formation sont néanmoins soumis à certaines obligations administratives, dont la certification qualité auprès d'un organisme certificateur pour accéder aux fonds publics et/ou mutualisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les prestataires de formation déposent une déclaration d'activité auprès du Préfet de région<sup>3</sup> (Direccte / service régional de contrôle – article L 6351-1 du code du travail) et transmettent chaque année le bilan pédagogique et financier relatif à leur activité (article L 6352-11).

La demande de déclaration d'activité - primo-déclarant - peut être refusée sous des conditions de forme et/ou de fond tenant à la complétude du dossier et à l'examen de l'action de formation et de son objectif professionnel. Lorsqu'il y a défaut de transmission du bilan pédagogique et financier ou en l'absence d'activité de formation (état néant), les organismes de formation deviennent alors caducs

et perdent leur numéro de déclaration d'activité ainsi que leur référencement comme organisme de formation (en 2019, 471 prestataires ont été radiés pour ces motifs en Hauts-de-France).

Depuis 2011, l'offre de formation professionnelle est publique (article L 6351-7-1). La liste des prestataires de formation recensant l'ensemble des organismes déclarés et à jour de leur obligation administrative est accessible en open data :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/liste-publique-des-organismes-de-formation-l-6351-7-1-du-code-du-travail>

Cette liste, actualisée quotidiennement, comporte des renseignements relatifs à la raison sociale de l'organisme, son identification, ses effectifs, aux actions de formation dispensées et au nombre de stagiaires.

Enfin, l'État exerce un contrôle administratif et financier sur les prestataires de formation dans le cadre d'une procédure contradictoire. Les contrôles peuvent se dérouler sur place et/ou sur pièces. En 2019, le contrôle a concerné pour l'ensemble du champ de compétences du service régional de contrôle une masse financière de 21 millions d'euros pour 86 contrôles, dont 45 organismes de formation.

### Sources et champ :

Les données de cette étude sont issues de deux sources d'informations du service régional de contrôle de la Direccte :

- l'état de l'offre de formation professionnelle au 11 septembre 2020 établi à partir de la déclaration d'activité des organismes de formation.
- les éléments d'activité et financiers provenant des bilans pédagogiques et financiers (BPF) transmis par les organismes de formation (OF), les dernières données consolidées étant celles de 2018.

Le champ porte sur les organismes dont le siège social est situé en Hauts-de-France. Ainsi, un centre de formation en Hauts-de-France dont le siège est installé dans une autre région ne figure pas dans les données présentées. Par exemple, l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) n'a plus de siège régional dans les Hauts-de-France, comme dans les autres régions, depuis 2016. Inversement, les données de l'ensemble des centres de formation d'un siège social implanté en Hauts-de-France sont comprises dans cette étude, quand bien même les centres de formation ne sont pas situés dans la région.

### Définitions :

Le **chiffre d'affaires** est la somme des montants des ventes de produits et de prestations de services réalisées par une entreprise au cours d'un exercice comptable (le plus souvent d'une durée d'un an). Les chiffres d'affaires mentionnés ici sont uniquement ceux issus des activités de formation des organismes, ces derniers pouvant avoir d'autres activités que la formation professionnelle.

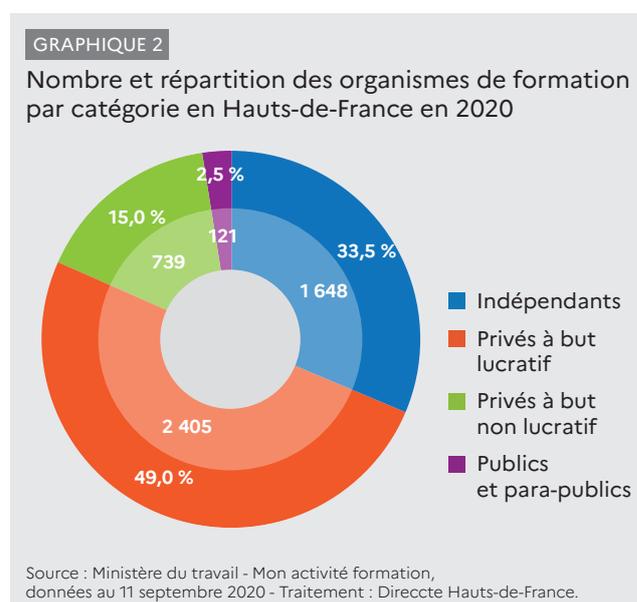
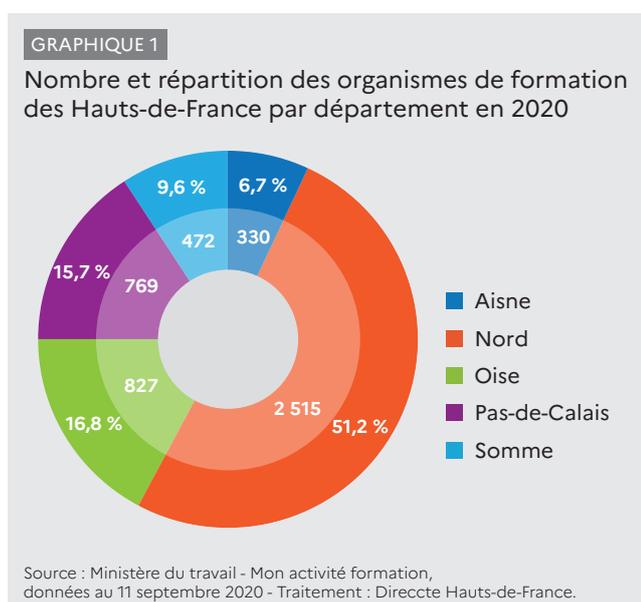
Un **stagiaire** correspond à un individu dans un stage ; une même personne suivant plusieurs stages correspond donc à plusieurs stagiaires.

<sup>3</sup> La déclaration d'activité sera dématérialisée en 2021.

## Une majorité d'organismes de formation implantés dans le département du Nord et sous statut privé

Le nombre d'organismes de formation en Hauts-de-France référencés et actifs au 11 septembre 2020 est de 4 913<sup>4</sup>, dont une majorité est située dans le département du Nord (graphique 1). On compte 79 organismes de formation référencés et actifs de plus qu'au 11 septembre 2019, soit une augmentation de 1,6 %. La région compte 5,2 % des organismes actifs de France métropolitaine, tandis que l'Île-de-France en concentre 28,4 %. Elle se classe au 6<sup>e</sup> rang parmi les 12 régions de province, son poids étant proche de celui des Pays de la Loire et de Grand Est (respectivement 4,7 % et 6 % des organismes de métropole).

Selon leur catégorie, les organismes de formation sont de statut privé - indépendants, privés à but lucratif (sociétés) ou privés à but non lucratif (associations) - ou de statut public - publics et para-publics. Parmi les 4 913 organismes de formation référencés, 97,5 % sont privés et près de la moitié est sous statut privé à but lucratif (graphique 2). Seulement 121 organismes sont publics ou para-publics.



Avec l'intégration de l'apprentissage dans l'offre de formation depuis septembre 2018, les organismes doivent désormais se déclarer comme centres de formation des apprentis (CFA) pour ceux qui engagent

des actions de formation en apprentissage. Parmi les organismes actifs au 11 septembre 2020, 82 sont référencés comme CFA en Hauts-de-France. Aucun CFA d'entreprise n'est référencé dans la région.

<sup>4</sup> D'ici la fin 2020, certains d'entre eux pourront être rendus caducs par la Direccte pour non transmission de leur bilan pédagogique et financier de l'exercice 2019.

<sup>5</sup> Les CFA existants avant la loi de septembre 2018 ont jusqu'au 1er janvier 2022 pour se mettre en conformité et se déclarer comme organisme de formation. Ces 82 organismes ne représentent donc pas la totalité de l'offre de formation en apprentissage.

## Un renouvellement important et une faible ancienneté des organismes

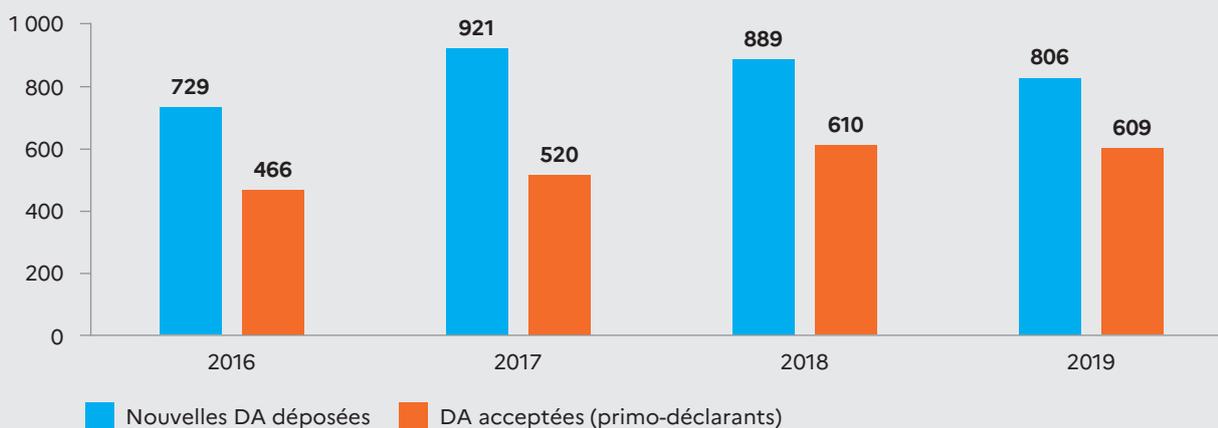
Le nombre d'organismes de formation est en constant renouvellement. En effet, le marché de la formation professionnelle est un marché ouvert en perpétuel mouvement avec des entrées (déclarations d'activité) et des sorties (cessations, caducités, radiations).

Le nombre d'organismes primo-déclarants est important sur les dernières années. Ainsi, entre 2016 et 2019, 3 345

dossiers de déclaration d'activité (DA) ont été déposés parmi lesquels 2 205 ont été acceptés par le service de contrôle (graphique 3). Après un pic en 2017, le nombre de DA déposées décroît en 2018 et 2019, tandis que le nombre de DA acceptées, en nette augmentation en 2017 et 2018, se stabilise en 2019.

GRAPHIQUE 3

Nouvelles déclarations d'activité déposées et acceptées en Hauts-de-France de 2016 à 2019



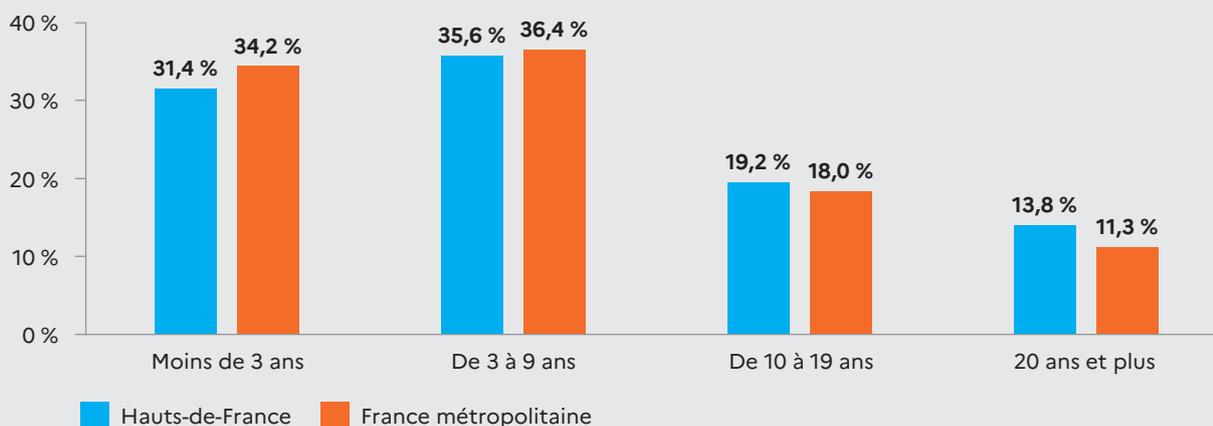
Source : Direccte Hauts-de-France – service régional de contrôle.

Parmi les 4 913 organismes de formation référencés au 11 septembre 2020, 31,4 % ont moins de 3 ans et 67,0 % moins de 10 ans d'ancienneté ; à l'opposé 13,8 % sont présents depuis plus de 20 ans (graphique 4). L'ancienneté moyenne est de 8,8 ans et reste quasiment stable (-0,1 an) par rapport à celle des organismes référencés comme actifs un an plus tôt.

La France métropolitaine compte une part encore plus importante d'organismes de création récente : 34,2 % ont moins de 3 ans et 70,7 % moins de 10 ans. L'ancienneté moyenne des organismes de formation de métropole est de 7,9 ans.

GRAPHIQUE 4

Répartition des organismes de formation par ancienneté en Hauts-de-France et en France métropolitaine en 2020



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, données au 11 septembre 2020 - Traitement : Direccte Hauts-de-France.

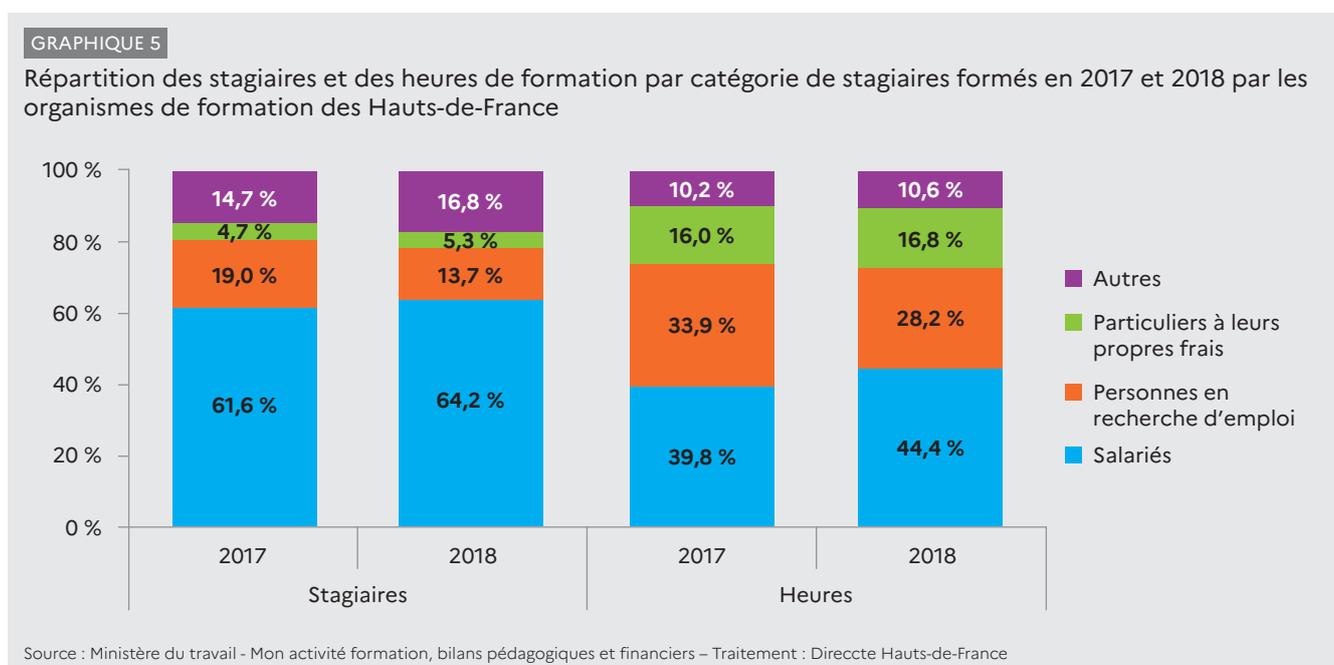
## Un nombre de stagiaires stable malgré une forte baisse du nombre de personnes en recherche d'emploi formées

Selon les bilans pédagogiques et financiers de l'année 2018 renseignés par les organismes de formation, 1,6 millions de stagiaires (définitions) ont été formés en Hauts-de-France pour un nombre d'heures de formation de 64,1 millions.

Après avoir connu une hausse de 4 % en 2017 (61 000 stagiaires de plus qu'en 2016), le nombre de stagiaires est stable en 2018. Le nombre de salariés formés a augmenté de 4,3 % (+42 000) et dépasse désormais le million ; le nombre de particuliers est en hausse de 12,1 % (+9 000) et les autres stagiaires<sup>6</sup> de 14 % (+33 000). Ces trois catégories compensent la forte baisse du nombre de personnes en recherche d'emploi formées (-27,9 %, soit -85 000), qui est de 220 000. Cette baisse fait suite à un niveau élevé en 2016 et 2017, lié à la mise en œuvre du

plan « 500 000 formations supplémentaires ». En 2018, le plan d'investissement dans les compétences (PIC) commence à se mettre en place avec une convention d'amorçage. Le Pacte régional 2019-2022 signé par l'État et la Région Hauts-de-France en 2019 prévoit une forte progression des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi.

Au final, en 2018, la part des salariés parmi les stagiaires est de 64,2 % et celle des personnes en recherche d'emploi de 13,7 % (graphique 5). En France métropolitaine, les personnes en recherche d'emploi ne représentent que 7,3 % des stagiaires. En termes de volume d'heures, la répartition varie sensiblement : les salariés ont suivi 44,4 % des heures de formation et les personnes en recherche d'emploi 28,2 %.



Tous publics confondus, la durée moyenne des formations est de 40 heures en 2018 (36,4 heures en France métropolitaine) (graphique 6) et diminue légèrement par rapport à 2017 (-0,9 heure). Elle était de 43,5 heures en 2015 et s'est donc réduite de 3,5 heures en l'espace de 3 ans.

La durée moyenne des formations est contrastée selon les catégories de stagiaires : elle est en-dessous de la moyenne chez les salariés (27,7 heures) et les « autres

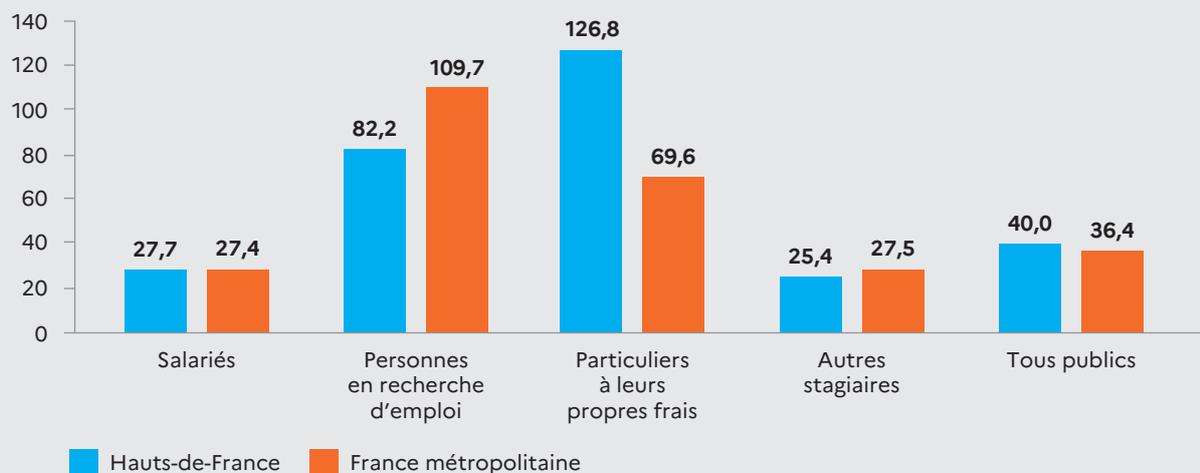
stagiaires » (25,4 heures) tandis qu'elle est bien plus élevée chez les personnes en recherche d'emploi (82,2 heures) et les particuliers (126,8 heures).

Par rapport à la France métropolitaine, la durée moyenne des formations en région Hauts-de-France est nettement plus faible pour les personnes en recherche d'emploi, et beaucoup plus élevée pour les particuliers.

<sup>6</sup> La catégorie « autres stagiaires » recouvre les stagiaires n'entrant pas dans les autres catégories (agents publics, dirigeants non-salariés, bénévoles, etc.).

GRAPHIQUE 6

Durée moyenne des formations (en heures) par catégorie de stagiaires en Hauts-de-France et en France métropolitaine en 2018



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2018 – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

## Une minorité de formations certifiantes

Concernant les types de formations, plus des trois quarts des stagiaires ont suivi une formation relevant de l'initiation, du perfectionnement, de la pré-qualification, de la remise à niveau ou de la maîtrise des savoirs de base (« autres formations professionnelles ») (tableau 1).

Les stagiaires ayant suivi une formation visant un diplôme ou un titre professionnel inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) représentent 12,8 % de l'ensemble des stagiaires en 2018 et 47,5 % des heures de formation.

TABLEAU 1

Répartition des stagiaires et des heures par type de formation suivie en Hauts-de-France en 2018

Types de formations	Répartition des stagiaires	Répartition des heures
Formations visant un diplôme ou un titre professionnel inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)	12,8 %	47,5 %
<i>Dont de niveau 6 à 8 (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, Doctorat...)</i>	3,2 %	15,9 %
<i>Dont de niveau 5 (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale...)</i>	2,0 %	10,7 %
<i>Dont de niveau 4 (BAC professionnel, BT, BP, BM...)</i>	1,8 %	6,1 %
<i>Dont de niveau 3 (BEP, CAP...)</i>	3,5 %	13,2 %
Formations visant une certification et/ou une habilitation inscrite à l'inventaire de la CNCP	6,3 %	2,8 %
Formations visant un certificat de qualification professionnelle (CQP) non inscrit au RNCP	1,7 %	2,7 %
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience	1,1 %	0,6 %
Bilans de compétences	0,8 %	0,3 %
Autres formations professionnelles	77,3 %	46,1 %

Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2018 - Traitements: Direccte Hauts-de-France

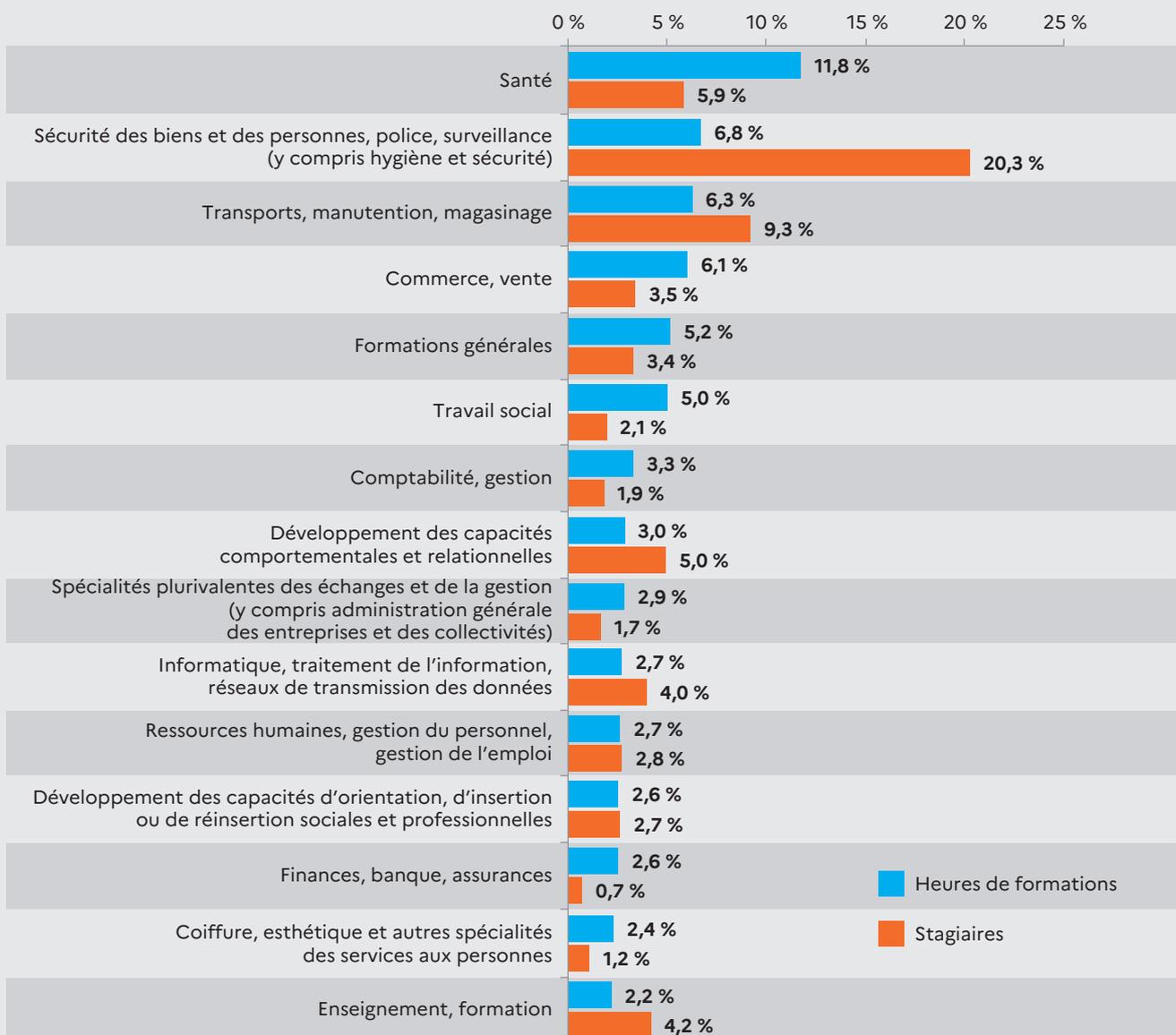
## Le domaine de la santé cumule le plus d'heures de formation, un stagiaire sur cinq est formé sur la sécurité des biens et des personnes

Parmi les spécialités de formation les plus suivies en nombre d'heures en 2018, la santé, la sécurité des biens et des personnes, les transports-manutention-magasinage, le commerce-vente et les formations générales figurent en haut du classement (graphique 7). Si leur ordre a quelque peu évolué, les cinq premières spécialités restent les mêmes qu'en 2017. Certaines spécialités de formations nécessitant des durées assez longues

représentent une part relativement importante d'heures de formations et une part moindre de stagiaires : c'est particulièrement le cas de la santé qui représente près de 12 % des heures pour 6 % des stagiaires. À l'inverse, 20 % des stagiaires ont suivi une formation relative à la sécurité des biens et des personnes ; cette spécialité regroupant des formations plus courtes représente moins de 7 % des heures de formation.

GRAPHIQUE 7

Parts d'heures de formation et de stagiaires des 15 spécialités les plus fréquentes\* en Hauts-de-France en 2018



\* Spécialités les plus fréquentes en nombre d'heures

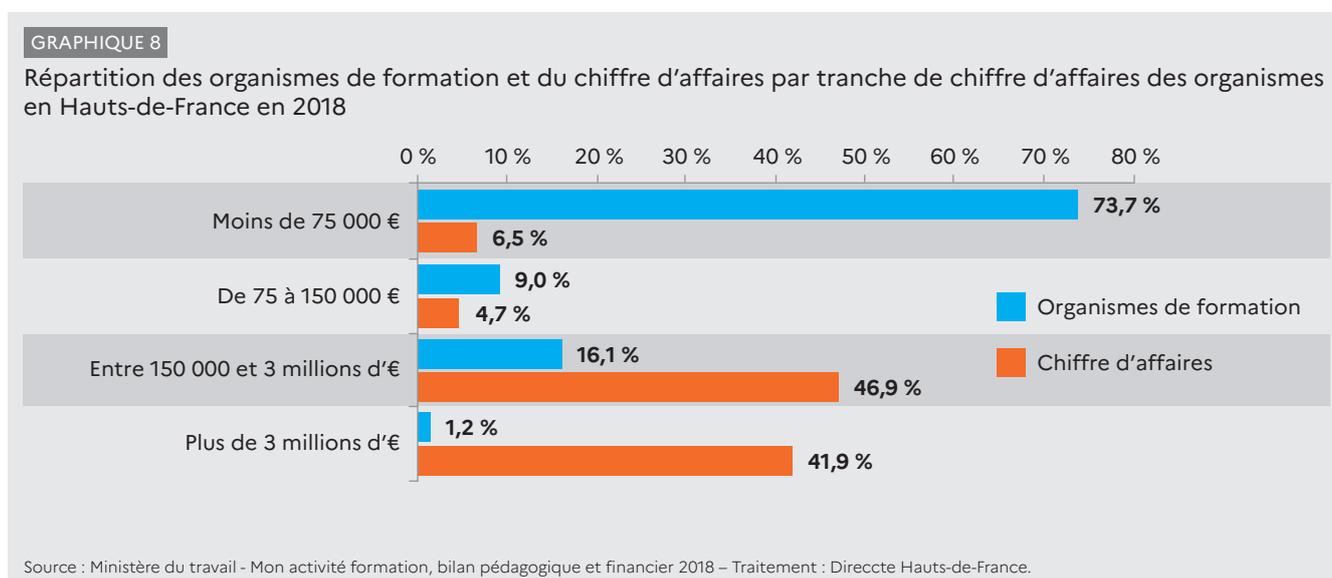
Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2018 - Traitement : Direccte Hauts-de-France

## Un chiffre d'affaires concentré dans une minorité d'organismes de formation

Selon le bilan pédagogique et financier de l'année 2018, le montant annuel total du chiffre d'affaires (définitions) des organismes de formation des Hauts-de-France est de 829,2 millions d'euros, soit 5,4 % du chiffre d'affaires de France métropolitaine (15,2 milliards d'euros).

Les organismes de formation ont toutefois des volumes d'activité très différents. Une large majorité est de dimension modeste : près des trois quarts des 4 055 organismes ayant déclaré une activité en 2018 ont un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 € (graphique 8), dont 310 ayant déclaré un chiffre d'affaires nul.

Les organismes de formation ayant au moins 150 000 € de chiffre d'affaires (703 organismes) représentent près de 90 % du chiffre d'affaires total des organismes de formation en Hauts-de-France. Parmi eux, 49 organismes (1,2 % du total) ont un chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros ; ils pèsent à eux seuls pour 41,9 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des organismes de la région. Cette concentration est encore plus forte au niveau de la France métropolitaine : les organismes dont le chiffre d'affaires dépasse les 3 millions d'euros représentent 1 % du total et réalisent 46,9 % du chiffre d'affaires.



Seule une partie des organismes de formation déclare la formation professionnelle comme activité principale<sup>7</sup> : c'est le cas de 26,4 % des organismes dans la région en 2018. Par ailleurs, la formation constitue la totalité du

chiffre d'affaires et donc l'activité unique pour 15 % des organismes. Parmi ces derniers, 57,3 % (soit 347 organismes) ont un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 €.

## Des contrastes importants selon les types d'organismes

Le chiffre d'affaires moyen des organismes de formation en région Hauts-de-France est de 204 490 € en 2018 (208 200 € en France métropolitaine) (tableau 2). Il est cependant très variable selon le type d'organisme : celui des indépendants est le plus faible (40 143 €) et celui des organismes publics et para-publics le plus élevé (1 176 537 €). Le chiffre d'affaires moyen des organismes

privés à but lucratif (219 059 €) et celui des organismes privés à but non lucratif (290 698 €) sont quant à eux plus proches de la moyenne tous types confondus.

En Hauts-de-France, le chiffre d'affaires médian s'élève quant à lui à 21 750 € en 2018 (18 820 € en France métropolitaine). La moitié des organismes génère donc

<sup>7</sup> Identifiée par le code NAF 8559A : formation continue d'adultes. Avec l'intégration de l'apprentissage prévue par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, il ne s'agira à terme plus seulement de « formation continue » mais plus largement de formation professionnelle.

moins de 21 750 € de chiffre d'affaires et l'autre moitié davantage. Cela témoigne d'une grande disparité au sein des organismes. Si l'on ordonne les organismes de formation selon leurs chiffres d'affaires et qu'on les répartit en quatre groupes d'effectifs égaux, le quart

des organismes présentant les chiffres d'affaires les plus élevés (supérieur à 82 892 €) ont un chiffre d'affaires au moins 20 fois plus élevé que le quart des organismes aux chiffres d'affaires les plus faibles (moins de 4 200 €).

En 2017, le chiffre d'affaires médian était de 19 900 €. Le suivi des 2 020 organismes de formation ayant eu un chiffre d'affaires inférieur à 19 900 € en 2017 fait apparaître que 440 d'entre eux (soit 21,8 %) n'ont pas

renseigné de bilan pédagogique et financier pour 2018. Sur les 1 580 qui en ont renseigné un, 219 ont augmenté leur chiffre d'affaires en 2018 (10,8 % des 2 020 organismes), 1 361 l'ont vu diminuer (soit 67,4 %).

Entre 2017 et 2018, le chiffre d'affaires moyen progresse globalement de 626 € (+0,3 %) (tableau 2). Les évolutions par type d'organismes varient également : le chiffre d'affaires moyen des organismes indépendants a augmenté de 6 %, celui des organismes publics et para-publics de 4,4 %, celui des organismes privés à but lucratif de 3,8 %, tandis que celui des organismes privés à but non lucratif a diminué de 2,2 %.

Le chiffre d'affaires global des organismes publics et para-publics diminue cependant par rapport à 2017, et l'évolution positive de leur chiffre d'affaires moyen s'explique par la baisse du nombre d'organismes ayant déclaré une activité dans cette catégorie en 2018 (-9,6 % soit 12 organismes de moins qu'en 2017).

**TABEAU 2**

Nombre d'organismes de formation ayant déclaré une activité, chiffre d'affaires et chiffre d'affaires moyen par type d'organisme de formation en Hauts-de-France en 2018

	Organismes de formation		Chiffre d'affaires (CA)		CA Moyen	
	Nombre	Evolution annuelle	En euros	Evolution annuelle	En euros	Evolution annuelle
Indépendants	1 216	+3,0 %	48 813 627	+9,2 %	40 143	+6,0 %
Privés à but lucratif	2 024	-0,0 %	443 374 604	+3,8 %	219 059	+3,8 %
Privés à but non lucratif	702	-1,1 %	204 069 756	-3,3 %	290 698	-2,2 %
Publics et para-publics	113	-9,6 %	132 948 694	-5,6 %	1 176 537	+4,4 %
<b>Ensemble</b>	<b>4 055</b>	<b>+0,3 %</b>	<b>829 206 681</b>	<b>+0,7 %</b>	<b>204 490</b>	<b>+0,3 %</b>

Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilan pédagogique et financier – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

## Une augmentation des fonds mutualisés et des fonds privés qui compense la baisse des fonds publics

Le chiffre d'affaires total des organismes de la région en 2018 (829,2 millions d'euros) est en progression de 5,4 millions par rapport à 2017 (+0,7 % contre +4,6 % en métropole). La hausse de 30,7 millions d'euros des fonds mutualisés (contributions venant des organismes paritaires collecteurs agréés - Opca<sup>8</sup>) et celle de 35,7 millions d'euros des fonds privés (provenant des entreprises, des fonds d'assurance formation de non-salariés et des particuliers) compensent la baisse de 57,5 millions des fonds publics et de 3,5 millions des autres fonds.

Sur l'ensemble des fonds reçus entre 2017 et 2018, la part des contributions venant des Opca est passée de 22,6 % à 26,2 %, la part des fonds privés de 41,3 % à 45,4 % tandis que celle des contributions publiques est de 24,9 % contre 32,0 % l'année précédente (graphique 9).

<sup>8</sup> En 2019, les Opca sont remplacés par les opérateurs de compétences (Opco). La liste des 11 Opco a été publiée au Journal officiel le 29 mars 2019.

GRAPHIQUE 9

Montant et répartition par origine des fonds perçus par les organismes de formation des Hauts-de-France en 2017 et 2018



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilans pédagogiques et financiers – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Concernant les fonds privés, leur augmentation (+10,5 %) provient essentiellement des contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais<sup>9</sup> (+45,4 %) ainsi qu'avec d'autres organismes (+24,8 %) (tableau 3).

Les produits générés par les dispositifs financés par les fonds mutualisés (+16,5 %) sont tous en nette augmentation : les financements du plan de développement des compétences, des contrats de professionnalisation, des congés individuels de formation et des projets de transition professionnelle, ainsi que des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi connaissent tous des hausses dépassant les 10 %. L'augmentation des fonds pour des formations dispensées dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) est particulièrement forte : leur montant est passé de 15,8 millions d'euros en 2017 à 22,4 millions d'euros en 2018 (+42,1 %). Les

399 organismes de formation ayant perçu ces fonds représentent 9,8 % des organismes de la région ayant déclaré une activité en 2018. Ils étaient 336 à déclarer des fonds issus du CPF en 2017.

Les fonds publics, très largement consacrés à la formation de publics spécifiques et notamment des personnes en recherche d'emploi, sont en forte baisse (-21,8 %), qu'ils soient en provenance de Pôle emploi (-27,6 %), du Conseil Régional (-26,9 %) ou des instances européennes (-24,6 %). Cette évolution s'explique par le contexte de la fin du plan « 500 000 formations supplémentaires » déployé en 2016 et 2017 et du PIC qui commence tout juste à être mis en œuvre en 2018. Les fonds pour la formation des agents publics et les fonds de l'Etat destinés à la formation de publics spécifiques font exception et connaissent une légère augmentation. Le Conseil Régional reste néanmoins le principal financeur public.

<sup>9</sup> Il est probable qu'une partie de ces fonds provenant des particuliers soient des fonds du compte personnel de formation non identifiés comme tels par les organismes de formation.

TABLEAU 3

Montant et évolution annuelle des produits de la formation professionnelle perçus par les organismes de formation des Hauts-de-France en 2018

	Montant en 2018	Evolution annuelle
<b>Fonds privés</b>	<b>376 155 890</b>	<b>+10,5 %</b>
<i>Dont produits provenant des entreprises pour la formation de leurs salariés</i>	252 728 824	+1,8 %
<i>Dont produits provenant de contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais</i>	68 815 013	+45,4 %
<i>Dont produits provenant de contrats conclus avec d'autres organismes de formation</i>	48 891 581	+24,8 %
<i>Dont produits provenant des fonds d'assurance formation de non-salariés</i>	5 720 472	-0,8 %
<b>Fonds mutualisés (provenant des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle)</b>	<b>217 049 867</b>	<b>+16,5 %</b>
<i>Dont produits pour des actions dispensées dans le cadre du plan de développement des compétences ou d'autres dispositifs</i>	95 691 561	+13,3 %
<i>Dont produits pour des actions dispensées dans le cadre des contrats de professionnalisation</i>	64 535 245	+15,6 %
<i>Dont produits pour des actions dispensées dans le cadre du compte personnel de formation</i>	22 458 419	+42,1 %
<i>Dont produits pour des actions dispensées dans le cadre des congés individuels de formation et des projets de transition professionnelle</i>	20 442 909	+11,4 %
<i>Dont produits pour des actions dispensées dans le cadre des dispositifs spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi</i>	13 921 733	+16,7 %
<b>Fonds publics (provenant des pouvoirs publics)</b>	<b>206 384 605</b>	<b>-21,8 %</b>
<i>Dont produits pour la formation de publics spécifiques : Conseils régionaux</i>	95 005 024	-26,9 %
<i>Dont produits pour la formation de publics spécifiques : Pôle emploi</i>	45 218 744	-27,6 %
<i>Dont produits pour la formation des agents (Etat, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif)</i>	21 857 808	+2,5 %
<i>Dont produits pour la formation de publics spécifiques : Autres ressources publiques</i>	19 291 209	-16,9 %
<i>Dont produits pour la formation de publics spécifiques : Etat</i>	17 906 433	+2,3 %
<i>Dont produits pour la formation de publics spécifiques : Instances européennes</i>	7 105 387	-24,6 %
<b>Autres</b>	<b>29 616 319</b>	<b>-10,5 %</b>
<i>Dont autres produits au titre de la formation professionnelle</i>	27 361 482	-9,7 %
<i>Dont produits résultant de la vente d'outils pédagogiques</i>	2 254 837	-19,2 %
<b>Total</b>	<b>829 206 681</b>	<b>+0,7 %</b>

Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilans pédagogiques et financiers – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

## La majorité des fonds publics perçus par un petit nombre d'organismes privés à but non lucratif et publics et para-publics

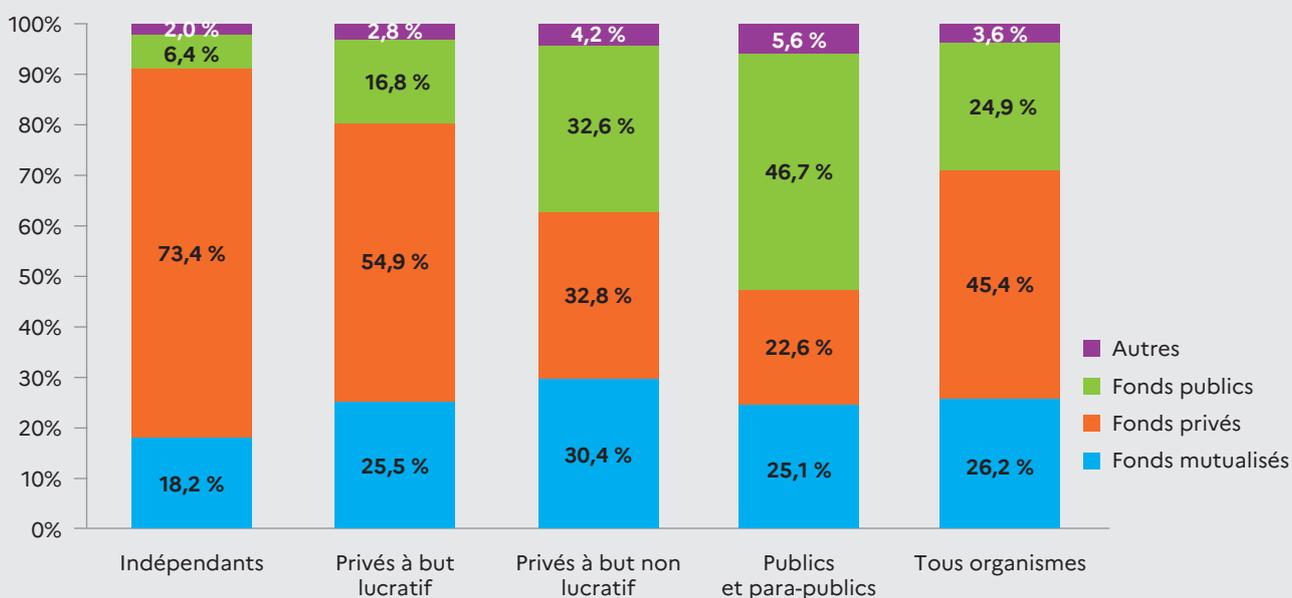
L'origine des produits se répartit de manière différente selon le type d'organisme de formation : les indépendants et les organismes privés à but lucratif perçoivent majoritairement des fonds privés, tandis que les organismes privés à but non lucratif et surtout les organismes publics et para-publics perçoivent une part plus importante de fonds publics (respectivement 32,6 % et 46,7 % contre 24,9 % en moyenne) (graphique 10).

Ainsi, 62 % des fonds publics sont perçus par des organismes privés à but non lucratif ou publics et para-publics, soit 375 organismes représentant

9,2 % de l'ensemble des organismes de formation. Près des deux tiers des organismes publics et para-publics (72 organismes en 2018) ont perçu des fonds publics contre un quart de l'ensemble des organismes (1 028 organismes), et pour un montant moyen plus de quatre fois supérieur (863 000 € contre 201 000 € tous organismes confondus).

GRAPHIQUE 10

Répartition de l'origine des fonds par type d'organismes de formation en Hauts-de-France en 2018



Source : Ministère du travail - Mon activité formation, bilan pédagogique et financier 2018 – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

### Pour en savoir plus :

- C2RP, Carif-Oref Hauts-de-France, « La réforme de la formation professionnelle ».  
<http://www.c2rp.fr/la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Direccte Hauts-de-France, « Les organismes de formation professionnelle en Hauts-de-France : état de l'offre au 11 septembre 2019 et bilan pédagogique et financier 2017 », Les études de la Direccte n°7, novembre 2019.  
<http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Les-organismes-de-formation-professionnelle-en-Hauts-de-France>
- Groupe RCA 4D, « Cartographie et analyse de l'offre de formation professionnelle dans les Hauts-de-France », Rapport commandé par une administration, IRA de Lille, mars 2019.  
<http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/Cartographie-et-analyse-de-l-offre-de-formation-professionnelle-dans-les-Hauts>
- Ministère du Travail, DGEFP, « Activité des services de contrôle DGEFP / Direccte - Direccte, Services régionaux de contrôle, BILAN 2018 », novembre 2019.  
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/bilancontrolefp2018.pdf>



entreprises **travail** régulation  
**emploi** développement économique  
tourisme **dialogue social**  
**formation** tout au long de la vie  
international **compétitivité**  
régulation concurrentielle

DOCUMENT RÉALISÉ PAR LE SERVICE DES ÉTUDES, DES MÉTHODES  
ET DE L'APPUI STATISTIQUE (SEMAS) DE LA DIRECCTE HAUTS-DE-FRANCE



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi**

Les Arcades de Flandre, 70 rue Saint-Sauveur - BP 30502 - 59022 LILLE Cedex  
Tél. 03 20 96 48 60 • Fax. 03 20 52 74 63  
Internet : <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr>